



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3370

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Protection maternelle et infantile (PMI) - Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) - Renouvellement des conventions arrivant à échéance avec les Communes de Vaulx en Velin et de Saint Priest, et avec les associations intervenants dans les Communes de Villeurbanne, Pierre Bénite, Vénissieux, Lyon 1er et 5° arrondissement - Nouvelle convention avec le centre social de Saint Jean à Villeurbanne - Nouveau LAEP à Vaulx en Velin le cocon à soi**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde**

Rapporteur : Madame la Conseillère Runel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3370**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Protection maternelle et infantile (PMI) - Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) - Renouvellement des conventions arrivant à échéance avec les Communes de Vaulx en Velin et de Saint Priest, et avec les associations intervenants dans les Communes de Villeurbanne, Pierre Bénite, Vénissieux, Lyon 1er et 5° arrondissement - Nouvelle convention avec le centre social de Saint Jean à Villeurbanne - Nouveau LAEP à Vaulx en Velin le cocon à soi**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Les LAEP constituent de véritables espaces d'éducation à la vie collective. Ils permettent de favoriser l'éveil des enfants à la vie en société et préparer leur entrée dans une structure d'accueil collective. Ils permettent également d'agir de façon préventive et précoce sur les événements susceptibles d'affecter leurs relations avec leurs parents, et en conséquence sur leur développement global.

Ces objectifs rejoignent ceux de la PMI.

À ce titre, la Métropole de Lyon y participe par l'intervention graduée de certains de ses agents en fonction de l'organisation et des besoins territoriaux repérés par les professionnels de la PMI : médecin, puéricultrice, auxiliaire puéricultrice, psychologue, etc.

À ce jour, la Métropole est partenaire de 13 LAEP dans l'agglomération :

- les "jardins des jeudis" à Saint Priest,
- "grandir à loisir" et "à petits pas" à Vaulx en Velin,
- "le P'tit monde des Pentes" à Lyon 1er,
- "le jardin des Mûriers" à Lyon 5°,
- "le cerf-Volant" à Vénissieux,
- "le rendez-vous des bambins" à Villeurbanne,
- "la petite maison bleue" à Pierre Bénite ,
- "le jardin couvert" à Lyon 3° ,
- "la petite maison" à Caluire et Cuire,
- "à petits pas" à Lyon 9° ,
- le LAEP du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Corbas,
- "l'Espace Kangourou" de la Commune de Saint Fons.

Situés dans plusieurs secteurs de la Métropole, 3 sont gérés par des communes, un par un CCAS, 4 par des centres sociaux, 4 par des associations. Basés sur le partenariat, ils mobilisent de nombreux professionnels et acteurs de la petite enfance tels que : agents des communes, responsables d'établissement d'accueil du jeune enfant, animatrices Réseau assistants maternels (RAM), psychologues, psychomotriciens, ludothécaires, intervenants associatifs, accueillants bénévoles, centres hospitaliers. La Métropole participe avec l'intervention, sur des temps définis, de 17 puéricultrices et auxiliaires puéricultrices, une conseillère en conseil conjugal, 2 médecins, une assistante sociale, un technicien d'intervention sociale et familiale (TISF), etc.

Ces actions s'inscrivent dans le projet métropolitain des solidarités (PMS), à travers la fiche action n° 3.1 dont l'objectif est de mener des campagnes de prévention et de promotion de la santé avec tous les acteurs de la petite enfance. Elles s'inscrivent aussi dans le schéma de service aux familles (SAF) État-Caisse d'allocations familiales (CAF)-Métropole à travers l'action : affirmer la place des parents dans la coéducation.

Les LAEP fonctionnent sur la base de conventions pluriannuelles reliant la Métropole avec les différents gestionnaires des lieux : communes, CCAS, centres sociaux, ou des associations dont l'objet est le lien parent-enfant.

II - Renouvellement des conventions

La présente délibération a le double objet de renouveler les conventions arrivées à échéance et d'intégrer de nouveaux LAEP à Vaulx en Velin, et à Villeurbanne :

1° - Renouveler les conventions, arrivant à échéance, des 8 LAEP suivants

- "grandir à loisir" et "à petits pas" à Vaulx en Velin ; la Commune de Vaulx en Velin, est le gestionnaire des lieux,
- "le jardin des Mûriers" à Lyon 5° ; le centre social et familial de la Ferrandière est le gestionnaire du lieu,
- "la petite maison bleue" à Pierre Bénite ; le centre social "Graine de vie" est le gestionnaire du lieu,
- "le P'tit monde des Pentes" à Lyon 1^{er} ; le centre social de la Croix-Rousse est le gestionnaire du lieu,
- "le rendez-vous des bambins à Villeurbanne" ; le centre social de la Ferrandière est le gestionnaire du lieu,
- "le jardin des jeudis" à Saint Priest ; la Commune de Saint Priest est le gestionnaire du lieu,
- "le cerf-volant" à Vénissieux ; l'association le cerf-volant, est le gestionnaire du lieu.

2° - Conventionner pour les 3 nouveaux LAEP suivants

- "le cocon à soi" : la Commune de Vaulx en Velin en est le gestionnaire,
- "Joséphine Baker" : la Commune de Villeurbanne, en est le gestionnaire,
- "La clef de Saint Jean", géré par le centre social de Saint Jean.

Ces conventions ont pour objet de définir le cadre d'intervention, et le rôle de chacun des acteurs pour la cohérence globale du dispositif, dans l'intérêt de l'enfant. Ces conventions, qu'elles soient en renouvellement ou nouvelles, n'incluent ni dépenses ni recettes de fonctionnement et couvrent les années 2019-2020-2021.

Pour la lisibilité et à des fins pratiques, une seule convention, sans recettes ni dépenses, réunira les 3 LAEP de Vaulx en Velin pour une durée couvrant les années 2019-2020-2021 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le renouvellement des conventions arrivant à échéance. Toutes les nouvelles conventions couvriront les années 2019-2020-2021,
- b) - la convention de partenariat sans recettes ni dépenses, à passer entre la Métropole et la Commune de Vaulx en Velin, pour les 3 LAEP, dont le "cocon à soi" pour la période 2019-2021,
- c) - la nouvelle convention de partenariat sans recettes ni dépenses à passer entre la Métropole et la Ville de Villeurbanne, pour le LAEP dénommé "Joséphine Baker" pour la période 2019-2021,
- d) - la nouvelle convention à passer avec le centre social de Saint Jean à Villeurbanne pour le LAEP "La clef de Saint Jean" pour la période 2019-2021.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.